



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

Sommaire de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre Administratif, 1671, rue Ouatshouan à Mashteuiatsh, le lundi 3 novembre 2014 de 9 h 10 à 13 h 45 (arrêt de 10 h à 10 h 15 et de 12 h à 13 h 30) et le mardi 4 novembre 2014 de 9 h 10 à 10 h.

Lundi le 3 novembre 2014

ÉLUS PRÉSENTS :

M. Gilbert Dominique, chef
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller

ÉLUS ABSENTS :

M. Gilbert Dominique, chef (13 h 10 à 13 h 45)
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef (13 h 40 à 13 h 45)

Mardi 4 novembre 2014

ÉLUS PRÉSENTS :

M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller

ÉLUS ABSENTS :

M. Gilbert Dominique, chef (obligations personnelles)
M. Stéphane Germain, vice-chef (9 h 10 à 9 h 40)



NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FORÊT MODÈLE DU LAC-SAINT-JEAN

RÉSOLUTION N° 5898

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie considère important d'être partie prenante de tout développement sur Nitassinan;

CONSIDÉRANT QU'en 2007 Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a convenu d'un partenariat novateur avec la MRC de Maria-Chapdelaine et la MRC du Domaine-du-Roy afin de créer l'Agence de développement des communautés forestières ilnu et jeannoise afin d'opérer Forêt modèle du Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les travaux et projets de Forêt modèle du Lac-Saint-Jean ont permis d'établir de solides collaborateurs entre les partenaires en plus de fournir des axes et perspectives intéressantes de développement et de consolidation des communautés forestières;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a résolu d'investir annuellement, et ce, jusqu'au 31 mars 2017 la somme de 60 000 \$ afin de répondre aux besoins de fonctionnement de l'organisation;

IL EST RÉSOLU de nommer la directrice par intérim – Patrimoine, culture et territoire, M^{me} Suzanne Dupuis et le coordonnateur aux affaires gouvernementales et stratégiques, M. François Rompré, à titre de représentants de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan au sein du conseil d'administration de Forêt modèle du Lac-Saint-Jean.

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



ÉVALUATION QUINQUENNALE DES SERVICES ÉDUCATIFS

RÉSOLUTION N° 5899

CONSIDERANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie tient à s'assurer d'une saine gestion et d'une transparence dans la gestion de ses avoirs;

CONSIDERANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit réaliser tous les cinq ans une évaluation des services éducatifs offerts dans sa communauté et dont l'objectif de cette démarche a pour but de permettre à la communauté d'effectuer une réflexion en profondeur et de développer un plan d'action visant le maintien et l'amélioration des services;

CONSIDERANT QUE le financement de 91 700 \$ pour réaliser ce processus au cours de la présente année financière provient du bureau régional d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) et qu'il y a un manque à gagner de 8 300 \$ qui sera assumé par la direction Éducation et main-d'œuvre;

CONSIDERANT QUE conformément à la politique d'acquisition de biens et de services, un processus d'appel d'offres sur invitation a été complété;

CONSIDERANT QUE, conformément à la grille de délégation d'autorité de gestion, l'appel d'offres étant supérieur à 100 000 \$, l'approbation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est requis;

IL EST RÉSOLU d'accorder le contrat n° 2014-088 au montant total de 100 000 \$ à la Firme MASTERA concernant l'évaluation quinquennale des services éducatifs;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la directrice par interim - Éducation et main-d'œuvre à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

GARANTIE MINISTÉRIELLE – 98, RUE PETAUANSH

RÉSOLUTION N° 5900

Note : Considérant leur lien de parenté avec la personne visée par cette résolution, MM. Jonathan Germain et Stéphane Germain s'abstiennent de participer à la décision. Le quorum est toujours atteint.

Garantie ministérielle en faveur de PAUL GERMAIN, n° de bande XXXX
Programme de rénovation
Adresse du projet : 98, rue Petauansh à Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



MAINLEVÉE - LOT 5-41 DU RANG A

RÉSOLUTION N° 5901

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a autorisé une garantie ministérielle en faveur de Joseph Lucien RICHARD LAUNIERE n° bande XXXX et Marie Floretta JOCELYNE LAUNIERE n° bande XXXX lors de sa réunion régulière du 7 septembre 2011 (résolutions n°s 5070 et 5071);

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acceptation de la garantie ministérielle (n° 1112-03-000158-GL), les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ont émis un avis d'opposition (n° 6061944) sur la totalité du lot 5-41 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 98942 avec un droit de passage enregistré sous le n° 133737 et un droit de passage en faveur de la bande tel que montré au plan C.L.S.R. 98943 (servitude);

CONSIDÉRANT QUE le prêt de l'institution financière est acquitté en totalité et que nous avons reçu quittance et mainlevée;

IL EST RÉSOLU d'accorder une mainlevée sur la totalité du lot 5-41 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 98942 avec un droit de passage enregistré sous le n° 133737 et un droit de passage en faveur de la bande tel que montré au plan C.L.S.R. 98943 (servitude).

Note : Les numéros de bande sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

GARANTIE MINISTÉRIELLE – 1911, RUE ATUHK

RÉSOLUTION N° 5902

Garantie ministérielle en faveur de Denis LUC VERREAULT, n° de bande XXXX
Programme de rénovation et PAREL
Adresse du projet : 1911, rue Atuhk à Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité



GARANTIE MINISTÉRIELLE – 1098, RUE OUIATCHOUAN

RÉSOLUTION N° 5903

Garantie ministérielle en faveur de PAULIN DUCHESNE, n° de bande XXXX et Marie Lise PATRICIA Ruth ROBERTSON, n° de bande XXXX.
Programme de garantie de prêt
Adresse du projet : 1098, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh

Note : Les numéros de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M^{me} Marjolaine Étienne
Adoptée à l'unanimité



ENTENTE ÉLECTRIC

RÉSOLUTION N° 5904

CONSIDÉRANT QUE le 18 décembre 2013, Hydro-Québec Distribution (« HQD ») a présenté l'appel d'offres A/O 2013-01 visant un bloc d'énergie éolienne de 450 mégawatts (« MW ») produite au Québec, composé notamment de 150 MW issus de projets provenant de l'ensemble du Québec (ci-après appelée l'« Appel d'offres »);

CONSIDÉRANT QUE l'Appel d'offres exige que le milieu local détienne une participation représentant 50 % ou plus du contrôle d'un projet et que le projet soit reconnu par une résolution adoptée à cet effet par toute municipalité régionale de comté et par toute municipalité locale où se situe un projet et qu'une résolution soit adoptée par chacune des communautés autochtones concernées attestant de leur partenariat pour la construction et l'exploitation du projet et de leur engagement à constituer une entité juridique conforme aux dispositions de l'Appel d'offres;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE sur adjudication aux termes du processus de l'Appel d'offres, un contrat d'approvisionnement en électricité (ci-après appelé le « Contrat d'achat d'électricité ») interviendra entre HQD et l'adjudicataire retenu tel qu'il sera constitué;

CONSIDÉRANT QUE Développement Électric inc. (« Électric ») développe un projet d'au plus 150 MW sur le territoire de la M.R.C. du Fjord, mieux connu sous le nom « Projet éolien communautaire du Bas-Saguenay » (ci-après appelé le « Projet »);

CONSIDÉRANT QUE le Projet se situe également sur une partie du territoire traditionnel des Premières Nations innues, identifié à l'Entente de principe d'ordre général intervenue entre les Premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan d'une part, et le gouvernement du Québec ainsi que le gouvernement du Canada d'autre part (ci-après appelée l'« Entente de principe ») comme la Partie Sud-Ouest, ayant une composante économique que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge opportun de refléter en établissant un partenariat avec Électric;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan négocie présentement, au bénéfice de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et la Bande des Montagnais du Lac St-Jean, sur une base volontaire d'affaires, une convention de partenariat avec la Première Nation des Innus Essipit, la Première Nation de Pessamit et la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay (ci-après appelés collectivement «les Partenaires locaux») et Électric (la « Convention») leur permettant (i) de présenter une soumission qui respecte les modalités, conditions, prescriptions, exigences et besoins fixés et déterminés par l'Appel d'offres, et (ii) de structurer la détention et la gouvernance du Projet dans le cadre de son développement, de sa construction et de son exploitation à la suite de l'attribution du Contrat d'achat d'électricité;

CONSIDÉRANT QU'en sus d'avoir droit minimalement à un montant annuel fixe et total de cinq mille dollars (5 000 \$) par mégawatt de puissance installée du Projet sur leur territoire respectif suivant l'obligation prescrite par l'article 3 du Décret 1150-2013 (la « Redevance»), les Partenaires locaux poursuivent l'objectif de maximiser les retombées socio-économiques du Projet dans leurs communautés et sur leur territoire respectif, tant par le rendement que peut leur procurer une participation financière dans la propriété du Projet que par les retombées économiques générées en termes d'occasion d'emplois et d'occasion d'affaires pour les travailleurs et les entreprises de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la soumission en réponse à l'Appel d'offres doit s'effectuer au plus tard le 5 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun, pour la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et la Bande des Montagnais du Lac St-Jean d'appuyer le Projet, de finaliser la négociation de la Convention selon les modalités qui ont été présentées à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et de conclure la Convention dans un objectif d'améliorer le bien-être et le développement socio-économique de la Première Nation et de la bande;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, agissant pour la Première Nation et la bande, souhaite autoriser M. François Rompré, appuyé du Chef Gilbert Dominique, à finaliser la négociation de la Convention, et souhaite autoriser la conclusion et la signature de la Convention lorsqu'elle aura été jugée acceptable par les personnes susmentionnées, et désigner les signataires autorisés de celle-ci;

IL EST RÉSOLU d'appuyer Développement Électric inc. dans le développement, la construction, l'exploitation et le démantèlement du Projet éolien communautaire du Bas-Saguenay;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. François Rompré, appuyé du Chef Gilbert Dominique à finaliser la négociation de la Convention de partenariat à intervenir avec Éolectric et les autres Partenaires locaux, selon les principaux paramètres et modalités du projet de convention soumis aux membres de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de la présente réunion;

Lorsque le texte final de la Convention aura été approuvé par les personnes susmentionnées, d'autoriser le Chef M. Gilbert Dominique représentant dûment la Première Nation et la bande, agissant seul, à exécuter, signer, conclure et remettre, pour et au nom de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et de la Bande des Montagnais du Lac St-Jean, la Convention de même que l'ensemble de la documentation requise dans le cadre de la conclusion de cette convention, ledit Chef M. Gilbert Dominique ayant de plus le pouvoir de voir à ce que soit fait et accompli, tout geste ou toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité



DÉPÔT DE SOUMISSION DU PROJET ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE DU BAS-SAGUENAY

RÉSOLUTION N° 5905

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a résolu d'appuyer le projet éolien communautaire du Bas-Saguenay et déposer, à titre de constituant du milieu local, une soumission dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2013-01 visant un bloc d'énergie éolienne de 450 mégawatts (mW) produite au Québec, composé notamment de 150 mW issus de projets provenant de l'ensemble du Québec (ci-après appelée l'« Appel d'offres »);

CONSIDÉRANT QUE les règles de l'Appel d'offres prévoient que chacun des constituants du milieu local participant à la soumission doit être signataire de la soumission;

IL EST RÉSOLU d'autoriser M. Carl Cleary, représentant dûment la Première Nation et la bande, agissant seul, à déposer et signer, pour et au nom de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et de la Bande des Montagnais du Lac-St-Jean, la soumission à être déposée dans le cadre du projet éolien communautaire du Bas-Saguenay dans le cadre de l'Appel d'offres A/O 2013-01 visant un bloc d'énergie éolienne de 450 mégawatts (« mW ») produite au Québec, composée notamment de 150 mW issus de projets provenant de l'ensemble du Québec, ledit Carl Cleary ayant de plus le pouvoir de voir à ce que soit fait et accompli, tout geste ou toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

LETTRÉ D'APPUI – CRÉDIT PERSONNEL POUR LES ANCIENS ÉLÈVES DES PENSIONNATS INDIENS

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan autorise M. Patrick Courtois à signer, au nom des élus, une lettre d'appui à l'attention de Mme Madeleine Jourdain afin de supporter la réalisation de son projet qui s'inscrit dans le cadre de l'octroi du crédit personnel pour les anciens élèves des pensionnats indiens et qui vise à partager ses connaissances et savoirs traditionnels auprès des membres de la communauté ainsi qu'auprès de la population québécoise.



MÉMOIRE BAPE - ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC

Un mémoire sur les enjeux de la filière uranifère au Québec a été déposé au cours des derniers jours dans le cadre de l'enquête et audience publique menée par la Commission du BAPE. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a joint son mémoire en annexe à celui de la nation innue dans lequel celle-ci s'objecte au projet.



PLAN D'EFFECTIFS 2014-2015 - 10^E TOUR

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord au 10^e tour du plan d'effectifs 2014-2015 qui prévoit la création et la prolongation d'un poste d'agent aux ressources matérielles et financières du 14 novembre 2014 au 31 mars 2015 afin d'assurer le soutien nécessaire dans le développement du système Décimal, le processus budgétaire et la planification de fin d'année financière.

Proposé par M^{me} Julie Rousseau
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité



REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

OPÉRATION NEZ ROUGE ROBERVAL

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan fait un don de 100 \$ à cette organisation.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU SECTEUR ROBERVAL

21 novembre 2014 – Pekuakamiulnuatsh Takuhikan achète deux billets au coût total de 230 \$ pour assister à la soirée-bénéfice « Découverte vins et saveurs ».

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M^{me} Julie Rousseau
Adopté à l'unanimité

